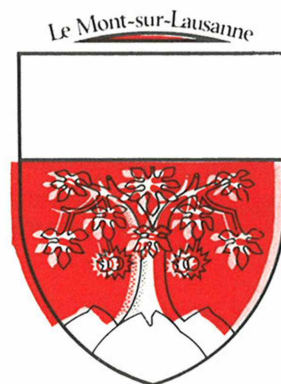


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression : Impression offset J.-P. Hauswirth, le Mont

PORTE - BONHEUR.



Je m'appelle Antoine PITTON, et j'ai le plaisir de vous connaître toutes et tous. Montaines et Montains, en ma qualité de ramoneur concessionnaire pour la Commune du Mont.

Permettez-moi, en ce début d'année 1977, de vous apporter mes vœux les meilleurs, puisque la légende veut que je sois le symbole du porte-bonheur...

Permettez-moi aussi de souhaiter pour vous, pour tous vos voisins de vivre dans le confort optimal, grâce à des cheminées propres, des chaudières propres, et surtout des brûleurs à mazout régulièrement contrôlés, pour supprimer tous risques de pollution atmosphérique... Nous y sommes sensibles...

A ce propos, et lors de chacun de mes passages, je ne me contenterai pas d'éliminer la suie de vos chaudières et cheminées pour en prolonger leur longévité et assurer un rendement maximal. Votre Municipalité m'a en effet chargé de vérifier en même temps tous les brûleurs à mazout en application de l'arrêté cantonal du 29 janvier 1975 sur le contrôle obligatoire des installations de chauffage au mazout.

Grâce aux appareils dont je dispose, je procéderai au « test des fumées » en respectant les normes ci-dessous édictées par le Conseil d'Etat :

2 fois par an pour les villas (installations ne dépassant pas 100.000 Kcal/h. utilisées pour le chauffage hivernal) ;

3 fois par an pour les installations d'immeubles locatifs dont les installations dépassent 60.000 Kcal/h. et sont utilisées toute l'année.

Des contrôles effectués dans d'autres communes ont démontré que 40 à 50 % des brûleurs *consomment trop de mazout* parce qu'ils sont mal réglés. Non seulement ils polluent l'air environnant, mais ils vous coûtent cher, à cause de leur consommation excessive. Le prix de ce *contrôle obligatoire*, incorporé au tarif de ramonage, sera de :

Fr. 5.— (test positif), Fr. 10.— (test négatif) pour maisons familiales jusqu'à 2 ménages ;

Fr. 8.— (test positif), Fr. 13.— (test négatif) dès 3 ménages (hôtels, locatif, etc.).

Si le test est négatif, je vous en aviserais pour que vous puissiez faire procéder au réglage par le dépositaire de la marque de votre brûleur.

Et vive le bon air du Mont !

Votre Maître ramoneur.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Contrôle des brûleurs. — Nous confirmons l'information ci-dessus et souhaitons que chacun apprécie les mesures

prises par nos Autorités pour l'ensemble du Canton de Vaud.

Contrôles des citernes. — Le Département des Travaux Publics, service cantonal des eaux, nous charge, par l'intermédiaire de la Préfecture, de vous rappeler, qu'en vertu des articles 46 à 48 de la loi cantonale du 17 septembre 1974, nous devons :

- procéder au contrôle des nouvelles installations d'entreposage de carburants, combustibles et autres liquides pouvant altérer les eaux,
- contrôler l'exécution des instructions émanant du bureau du contrôle des citernes pour la mise en

état ou hors service des installations existantes,
— faire installer des bacs de rétention pour toutes les citernes dites « de ménage » ayant une capacité maximale de 2.000 litres.

Le bureau technique communal est chargé de ces contrôles.

Le Conseil d'Etat confirmera ces informations par des parutions d'avis dans la « Feuille des Avis Officiels » et dans les journaux à grands tirages.

La Municipalité.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

L'accueil extrêmement réjouissant dont bénéficie notre journal a incité la Municipalité à augmenter le rythme de ses parutions. Au lieu de sortir un numéro après chaque séance du Conseil communal, il a été décidé de le faire paraître chaque 25 du mois, à l'exception de juillet et d'août.

MM. les Présidents de sociétés qui désirent en

profiter voudront bien envoyer leurs textes avant le 10 du mois pour qu'ils puissent figurer dans le numéro suivant.

Votre rédacteur sera toujours heureux de recevoir des textes qu'il publiera au gré de la place disponible, pour autant qu'ils soient en dehors de toute polémique ou politique de partis.

PLOUF ! PISCINE !

Les habitués se sont déjà aperçus du changement d'horaire. Il est effet possible de faire trempette dès

la sortie du travail à 18 heures les mardis, mercredis et vendredis et d'y rester jusqu'à 21 heures.

Bgd.

UNE BRILLANTE EMISSION DE RADIO SUISSE ROMANDE : FÊTE COMME CHEZ VOUS.

Pour tous ceux qui étaient à l'écoute de Radio Suisse Romande jeudi 16 décembre 1976, ce fut une belle image de notre Commune du Mont évoquée grâce au talentueux reporter M. Michel Dénériaz, au parfait organisateur que fut M. Raymond Colbert et à toute l'équipe présente, collaborateurs journalistes, techniciens, musiciens.

L'émission « en direct » ne permet aucune rectification. Tous les représentants de notre Commune n'en avaient pas besoin : ils ont amplement prouvé leur art oratoire et leur voix radiophonique.

Que de choses n'avons-nous pas apprises ce soir-là de la bouche-même de notre Syndic, de M. Francis Corbaz, l'historien, de M. le Pasteur Olivier et de M. Florent Corbaz. Nous avons apprécié le « petit chœur de l'église » présenté par M. Claude Morel, partagé le plaisir de M. J.-J. Belet, justement fier de ses écoles, recueilli les propos empreints de bonté, de dévouement, d'enthousiasme de Mlle Renée Delafontaine, directrice de la Fondation pour handicapés qui porte son nom, de M. Widder, dont la tâche est de rendre aussi heureuses que possible malgré leurs problèmes les pensionnaires de la Paix du Soir.

Il fut aussi question de notre journal, puisque votre serviteur était présent...

Cette émission fut pour beaucoup d'autres personnalités du Mont l'occasion de faire connaître leur particularité.

Citons :

M. J. Bergier, dont un ancêtre fut le premier syndic du Mont. — M. Rémy Vaucher, Président du Conseil communal et de l'Echo des Bois. — M. Henri Meylan, Professeur, qui rappela l'œuvre de Madame Dr Olivier et de son époux. — M. Jean Henny justifia son titre de « roi de la cerise ». — M. J. Favrat parla du syndicat chevalin (il y a encore une vingtaine de chevaux au Mont !) et M. P. Lädemann du syndicat bovin. Nous entendîmes Mme Guex s'exprimer au nom des Paysannes Vaudoises, tandis que Mme Emma Belet de Penau, alerte maraîchère, présenta la société de « La Laitue ».

Eurent encore la parole M. J. Laffely, antiquaire, Mmes Fregaro et Besson, toutes deux artistes, M. R. Lob des Compagnons de la Poêle, M. M. Henny, Président de la fanfare. Nous fîmes plus ample connaissance avec la plus ancienne industrie du Mont par M. Vincent Menétrey et par son fils Symon qui fit l'historique de cette vieille famille du Mont. M. A. Turrian convainquit tout le monde en affirmant qu'on pouvait entrer au service d'une scierie à 70 ans et prendre sa retraite 19 ans plus tard. Quant à M. Ami Genier, il réjouit fort M. Dénériaz en se présentant comme le taupier de la Commune. Tout au cours de cette émission rehaussée de productions de l'Echo des Bois, de notre fanfare, du petit chœur d'église, des Ménestriers présentés par M. A. Buttet, on nous parla

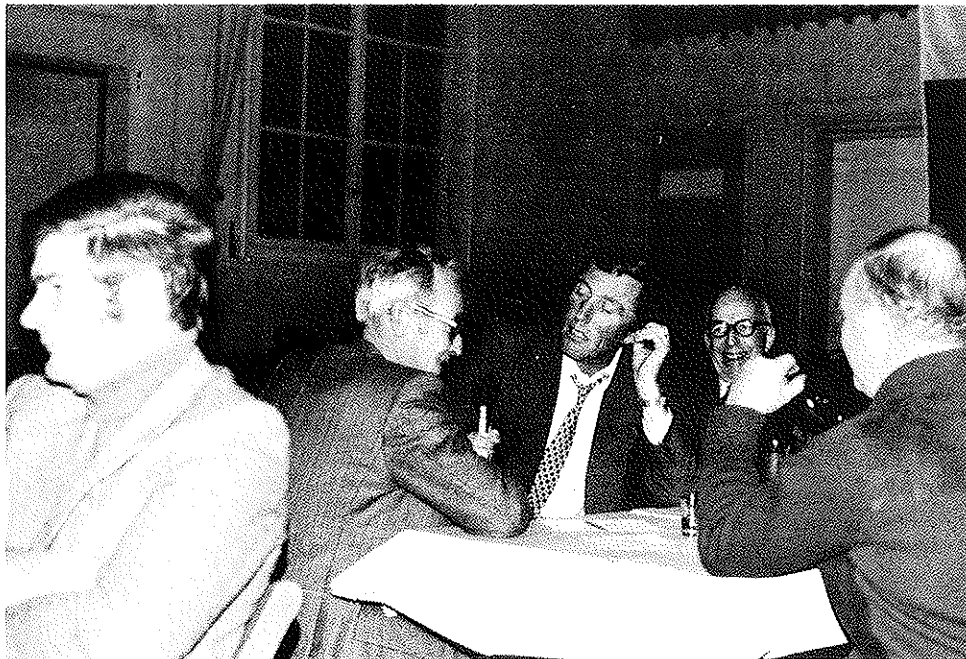
encore de notre cave à fromages (M. J. Demont), du Skeet ou tir au pigeon (M. R. Ricci) de la Commission scolaire (Mme Krähenbühl). Il fallut deviner les voix de M. Koch, notre vaillant doyen, de Mme J. Favrat au travers de sa chansonnette. M. C. Lavanchy eut à répondre, avec Mme Krähenbühl, à des questions pour le moins saugrenues posées par M. Michel Dénériaz.

Imaginez pour finir le décor fleuri par M. Paul Amiguet

et présenté par son frère Jean. Nous ne saurions trop remercier M. Paul Amiguet pour les magnifiques fleurs ainsi mises à disposition des organisateurs et qui firent le bonheur des dames présentes.

Tout a contribué à faire de cette émission une FÊTE... COMME CHEZ NOUS. Nous ne saurions trop remercier Radio Suisse Romande, les organisateurs et toutes les vedettes que compte notre Commune. Et bravo !

Le Rédacteur.

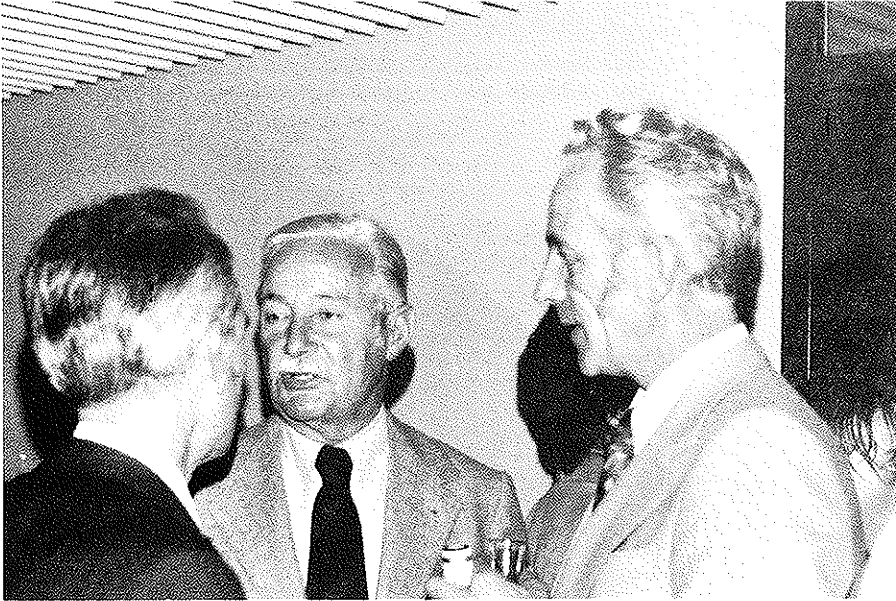


Avant l'émission... Il fait bon rire un peu !



Les animateurs de Radio Suisse Romande en plein conciliabule.

Le Mont inaugure piscine et salle de gymnastique



30 octobre, quel succès !

Parmi les 50 photos tirées, nous avons sélectionné les 3 plus expressives :

A gauche : Les 3 têtes du complexe : de face M. Brugger, architecte ; de profil, M. J.-J. Belet, municipal des écoles ; de dos, notre Syndic Philippe Rauschert et Ministre des finances.

Au milieu : Nos si charmantes vaudaises ont largement contribué au succès de la manifestation.

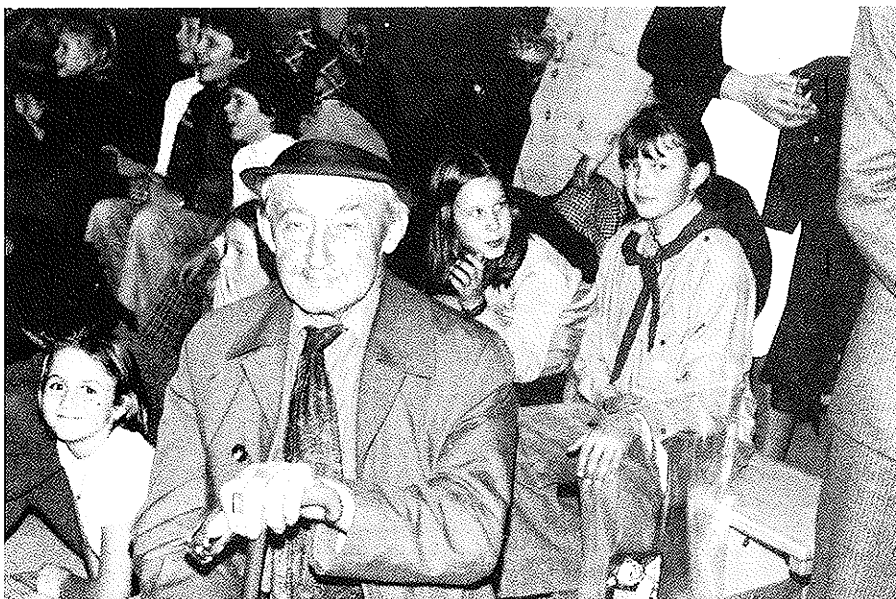
Heures d'ouverture de la piscine au public :

Mardi *dès 18 heures*
Mercredi *et jusqu'à*
Vendredi *21 heures.*

Entrée : adultes Fr. 3.—
 enfants Fr. 2.—

Le port du bonnet de bain est obligatoire.

Un maître nageur diplômé assure la sécurité de tous.



Ci-contre :

Des spectateurs de 6 à 91 ans, tous plus intéressés les uns que les autres.